

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Direction des finances



LE PRESIDENT

Ali Moussa Mougoua BEN

I – LA LOI DE FINANCES 2025

1.1 Loi de Finances 2025 : Enjeux et défis pour les EPCI de Mayotte

La Loi de Finances 2025 redessine l'équilibre financier des collectivités locales, et les EPCI de Mayotte ne font pas exception. Dans un contexte de rationalisation budgétaire, plusieurs mesures méritent une attention particulière.

- ◆ Un effort national qui interroge

Alors que l'État demande aux collectivités une contribution de 500 millions d'euros au redressement des finances publiques, l'impact exact pour Mayotte reste à préciser. Toutefois, la réduction progressive des compensations fiscales pourrait fragiliser des budgets déjà sous tension.

- ◆ Une dotation stable, mais une redistribution incertaine

Si la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue, son mode de répartition évolue. La convergence progressive avec la métropole, bien qu'inévitable, impose aux intercommunalités mahoraises d'adapter leurs stratégies financières pour absorber d'éventuelles baisses de ressources.

- ◆ Une fiscalité en mutation

La suppression annoncée de la CVAE à l'horizon 2026 invite les EPCI à repenser leur modèle économique. Avec des recettes encore largement dépendantes des dotations et de l'octroi de mer, l'heure est à la diversification et à l'optimisation des ressources locales.

- ◆ Des leviers à actionner pour l'investissement

Face aux enjeux d'aménagement et de développement, la mobilisation des fonds de soutien à l'investissement (FSIL, DETR) devient essentielle. L'enjeu est de sécuriser ces financements pour pallier les pertes de recettes et garantir la réalisation des infrastructures nécessaires au territoire.

1.2 Anticiper pour mieux agir

Dans ce contexte de transformation, les EPCI de Mayotte doivent faire preuve d'anticipation et de rigueur budgétaire. L'équilibre entre ressources et dépenses devient un exercice stratégique, où chaque décision compte pour préserver la capacité d'action locale et garantir un développement harmonieux du territoire.

II – LES GRANDES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2024

A – La stratégie financière

Le budget primitif 2025 repose sur des principes directeurs visant à garantir la stabilité et l'équilibre financier de la collectivité :

- Un cadre fiscal inchangé : les taux des impôts locaux, notamment ceux relatifs aux taxes foncières et à la CFE, demeureront stables afin de préserver le pouvoir d'achat des contribuables et d'assurer une prévisibilité budgétaire ;
- Une estimation prudente des recettes : les produits de fonctionnement seront évalués avec rigueur et modération, dans un souci de réalisme et d'anticipation des aléas économiques ;
- Une gestion maîtrisée des dépenses : la vigilance restera de mise quant à l'évolution des charges de fonctionnement, afin d'éviter toute dérive susceptible de fragiliser les équilibres budgétaires ;
- Un investissement raisonné et ciblé : les dépenses d'investissement pour l'année 2025 se concentreront essentiellement sur la poursuite des projets engagés au 31 décembre 2024, en accordant une priorité stricte aux actions compatibles avec les ressources disponibles.

Toutefois, il convient de souligner que ces prévisions budgétaires ne constituent, à ce stade, **que des orientations préliminaires**. Les montants avancés demeurent susceptibles d'évoluer, au gré des discussions qui jalonnent le débat d'orientation budgétaire, des arbitrages qui structureront l'élaboration définitive du budget primitif 2025, mais aussi de tout élément nouveau qui pourrait émerger d'ici la date butoir d'approbation des budgets, **fixée au 15 avril prochain**.

B – Les résultats 2024 (prévisionnels) et leur affectation

L'approbation du compte administratif 2024 entraîne obligatoirement la reprise et l'affectation des résultats 2024 dans le BP 2025 selon le détail suivant :

Situation prévisionnelle au 31/12/2024 en k€	Budget Principal	Budget annexe
	CC SUD	ZAE
Résultat de fonctionnement cumulé	4 537	101
Résultat d'investissement cumulé	- 3 463	140
Total cumulé	1 073	241
Solde des restes à réaliser d'investissement	223	80
Besoin de financement à couvrir	3742	0
<u>Proposition d'affectation des résultats 2024 dans le BP 2025</u>		
- Affectation sur le compte R1068	0	101
- Affectation sur le compte R002	0	140
Report sur le compte D/R001	3 359	0

C – Les prévisions budgétaires détaillées pour l'année 2025

1) Le budget principal

Le budget principal 2025 devrait s'élever au total à **21 812 k€**, selon la répartition suivante :

DOB 2025 – Budget principal en k€		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Crédits votés au titre du budget 2025	9 912	9 912
	Restes à réaliser	0	0
	Résultat antérieur reporté	0	1177
	Total section de fonctionnement	9 912	11 212

DOB 2025 – Budget principal <i>en k€</i>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section d'investissement	Crédits votés au titre du budget 2025 RAR compris	7 427	9 909
	Résultat antérieur reporté	3 359	0
	Total section d'investissement	10 786	9 909
ECART SECTION D'INVESTISSEMENT		1 627	
TOTAL		21 122	21 122

a) L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

- *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient connaître les principales orientations suivantes :

- Les charges à caractère général (chapitre 011, 1 663 k€) correspondent à la fois aux dépenses courantes de la communauté (eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures d'entretien, vêtements de travail, locations de véhicules, assurance, maintenance, ...) ainsi qu'un budget relatif à l'entretien et aux réparations des voiries et sites touristique sur les 4 communes.
- Les charges de personnel (chapitre 012, 3 624 k€) connaîtront une stabilité par rapport au CA 2024 compte tenu des recrutements prévisionnels (voir plus de détail dans le chapitre V – Ressources Humaines).
- Les charges de gestion courante (chapitre 65, 4 172k€) enregistrent principalement les indemnités et frais des élus (221 k€), la contribution au SDIS (1 271 k€), la contribution au SIDEVAM (1 944 k€), subvention OTI (300 k€), subvention Agence de Développement économique (200k€), subvention CIAS (50k€).
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67, 100 €) permettront de faire face à d'éventuelles dépenses imprévisibles et non récurrentes (annulations de titres, intérêts moratoires, ...).
- Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042, 450 k€) concernent la dotation aux amortissements.
- Enfin, le virement à la section d'investissement (chapitre 023, 0k€) sera défini plus tard en fonction des résultats définitif.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement se détaillent, par chapitre, comme suit :

Les dépenses prévisionnelles de Fonctionnement €	<i>CA prév.</i> 2024	DOB 2025	Évolution en %
Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 532 973,07	1 663 618	9%
Chapitre 012 – Charges de personnel	3 241 975,33	3 624 625	12%
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	4 289 749,03	4 172 129,30	-3%
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	0	100	0
Sous-total mouvements réels	9 064 697,43	9 460 472,30	4%
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	2 968 300	0	so
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	331 306,95	450 000	so
TOTAL	12 364 304,38	9 910 472,30	-20%

- *Les recettes réelles de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement inscrites dans le présent rapport correspondent :

- Aux notifications officielles déjà transmises par les autorités compétentes (DRFIP, DRCL, etc.), qui constituent une base de référence incontestable ;
- À une évaluation prévisionnelle, lorsque la notification officielle n'a pas encore été reçue mais que les éléments nécessaires au calcul sont disponibles, permettant ainsi d'anticiper au mieux les recettes attendues ;
- Enfin, en l'absence de notification et en cas d'incertitude trop marquée, la prévision repose sur une reconduction de la recette perçue en 2024, garantissant ainsi une approche prudente et réaliste.

Les données à prendre en compte en 2025 en ce qui concerne les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Une fiscalité stable : aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée en 2025, tant pour la taxe foncière que pour la cotisation foncière des entreprises. Néanmoins, les recettes fiscales prévisionnelles ont été estimées sur la base des montants perçus en 2024, dans une approche prudente, soit 1 911 k€.
- Reconduction des attributions de compensation : les montants versés par les communes en 2024 seront maintenus à l'identique pour l'exercice 2025, représentant un total de 2 386 k€.
- Baisse attendue du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : les prévisions indiquent une diminution légère de ce fonds par rapport à l'exercice précédent, pour un montant estimé à 345 k€.
- Atténuation des charges : ces ajustements budgétaires concernent essentiellement les remboursements liés aux emplois aidés (203 k€) ainsi que la contribution des agents aux chèques déjeuner.
- Intégration de l'excédent des exercices antérieurs : afin d'équilibrer les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2025, un excédent issu de la gestion des années précédentes est mobilisé à hauteur de 1 776 k€.

Le détail prévisionnel des recettes de fonctionnement se décompose, par chapitre, comme suit :

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement k€	CA. 2024	DOB 2025	Évolution en %
Chapitre 73 – Impôts et taxes	5 985 780,62	5 937 104	-1%
Chapitre 74 – Dotations et subventions	3 639 016,40	3 771 750	4 %
Chapitre 75-Autres produits de gestion courantes	220 940,51	0	0%
Chapitre 77-Produits exceptionnels	0	0	0%
Chapitre 013 – Atténuations de charges	517 342,62	203 589,07	-61%
Sous-total mouvements réels	10 363 080,15	9 912 443,07	- 4 %
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	3 446 959,78	1 775 654,19	-48%
Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre section	122 998,47	122 998,47	0%
TOTAL	13 933 038,40	11 811 095,73	-15%

Pour information, les hypothèses d'évolution des principales recettes fiscales et dotations entre le CA prévisionnel 2024 et le DOB 2025 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Évolution des principales recettes fiscales et dotations k€	CA. 2024	DOB 2025	Évolution en %
DGF - Dotation d'intercommunalité (estimation)	1 415	1 557	10%
Dotation d'aménagement des Communes d'outre-mer	0	0	0%
Taxes foncières, taxe d'habitation en 2020 (puis TVA en 2021), CFE, CVAE, TASCOT et IFER (estimation)	1956	1911	-2%
FCTVA	9	10	6%
Attributions de compensation Bandréé (reconduction)	796	796	0%
Attributions de compensation Chirongui (reconduction)	650	650	0%
Attributions de compensation Bouéni (reconduction)	504	504	0%
Attributions de compensation Kani-Kéli (reconduction)	436	436	0%
Compensations des exonérations fiscales (estimation)	2 165	2 204	2%
FPIC Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (montant 2024)	353	345	-2%
Remboursements sur contrats (PEC, Chargés de mission,) (estimation)	517	203	-61%
TOTAL	8 801	8 616	-2%

b) L'évolution des dépenses et recettes d'investissement

- Les dépenses réelles d'investissement

Le budget 2025 comportera un peu plus de trente-six opérations, dont la majorité des projets existaient déjà en 2024 mais aussi des projets nouveaux.

Au total, les crédits budgétaires prévus pour les opérations d'équipement devraient s'élever à 6950 k€ en 2025.

Pour plus de souplesse en termes de gestion budgétaire, des crédits sont également prévus en 2025 pour faire face à des dépenses non liées aux opérations d'équipement (410 k€).

Enfin, les autres dépenses d'investissement concernent la reprise du déficit d'investissement de l'année 2024 (2 761 k€), opérations d'ordre de transfert entre section relatives à la reprise des subvention versées (123 k€) ainsi que les opérations d'ordre patrimoniale qui enregistrent les avances forfaitaires versées sur les marchés publics (300 k€).

Les dépenses prévisionnelles d'investissement de l'année 2025 sont détaillées, par chapitre, ci-dessous :

Les dépenses prévisionnelles D'investissement k€	CA. 2024	RAR 2024	DOB 2025	Total 2025
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	137	0	137	137
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	49	0	50	50
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	258	1	260	261
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0	0	0	0
Chapitre 26 – Titre de participation et Créances	30	0	0	0
Opérations d'investissement votées	3 669	221	6 980	7 201
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Sous-total mouvements réels	4 143	222	7 427	7 649
Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté	2 244	0	3 359	3 359
Chapitre 040 – Opérations d'ordre transfert entre section	123	0	123	123
Chapitre 041 – Opérations d'ordre patrimoniales	300	0	300	300
TOTAL	6 810	222	11 209	11 431

- *Les recettes réelles d'investissement*

Les recettes réelles d'investissement relèvent de plusieurs catégories :

- Le FCTVA (chapitre 10) : **860k€ (Estimation)**
- L'affectation d'une partie du résultat 2024 en réserves (compte 1068) : 3 359 k€
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) pour 1 446 k€
- Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 040) relatives aux amortissements des immobilisations (450 k€) et aux opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041) pour la gestion comptable des avances forfaitaires sur les marchés publics (300 k€).

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont détaillées, par chapitre, ci-dessous :

Les recettes prévisionnelles D'investissement k€	CA. 2024	RAR 2024	DOB 2025	Total 2025
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	544	0	860	860
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	386	0	1 446	1 446
Chapitre 21- immobilisation Corporelles (Régule)	0	0	0	0
Sous-total mouvements réels	980	0	2 306	2 306
Chapitre 021 – Virement section de fonctionnement	0	0	0	0
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	331	0	450	450
Chapitre 041 – Opérations d'ordre patrimoniales	300	0	300	300
TOTAL	1 611	0	3 056	3056

1) Le budget annexe des zones d'activités

Le budget annexe des zones d'activités de l'année 2025 devrait s'élever au total à **460k€**.

DOB 2025 – budget annexe zones d'activités en k€		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Crédits votés au titre du budget 2025	210	109
	Restes à réaliser	0	0
	Résultat antérieur reporté	0	101
	Total section de fonctionnement	210	210
Section d'investissement	Crédits votés au titre du budget 2024	220	0
	Restes à réaliser	30	110
	Résultat antérieur reporté	0	140
	Total section d'investissement	250	250
ECART RECETTE INVESTISSEMENT			
TOTAL		460	460

1) L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement enregistre en dépenses 210K€, en recette 109K€ de nouveaux crédits en 2025 et 101K€ de report du résultat antérieur cumulé excédentaire pour l'équilibre.

2) L'évolution des dépenses et recettes d'investissement

La section d'investissement enregistre en dépenses 220k€ pour des nouveaux crédits et des restes à réalisés à hauteur de 30k€. EN recette 00€ de nouveaux crédits, l'affectation du résultat d'investissement sur le compte (001) de 140k€ et des restes à réalisés 110k€.

D – Les indicateurs financiers

1) Les indicateurs d'épargne et d'endettement du budget principal

Évolution des Indicateurs financiers k€	CA 2024	DOB 2025	Évolution en valeur k€	Évolution en %
Épargne brute (= recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement + travaux en régie)	1 298	449	849	-69%
Épargne nette (= épargne brute – remboursement du capital de la dette).	1298	449	849	-69%
Capacité de désendettement en années (= encours de la dette / épargne brute)	0 années	0 années	so	so

2) L'évolution des dépenses de fonctionnement

L'article 13 de la LFPF 2018-2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité locale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025, pour le budget principal et pour les budgets annexes.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement k€	Budget 2024	DOB 2025	Évolution en valeur k€	Évolution en %
Total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal	10 059	9 462	- 597	-6%
Total des dépenses réelles de d'exploitation budget annexe des zones d'activité	0	210	210	100%

NB : les dépenses affichées dans le tableau ci-dessus correspondent aux seuls comptes de la classe 6 des dépenses réelles de fonctionnement ; les atténuations de produits du chapitre 014 ne sont pas retenues dans le calcul des dépenses réelles de fonctionnement ; il y a différence des atténuations de charges du chapitre 013 qui sont comptabilisées en déduction des charges.

III - LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL AU 01.01.2025

A – État de la dette au 01.01.2025

La CC SUD n'est pas endettée au 01.01.2025

B – Emprunts nouveaux envisagés sur 2025

Compte tenu des ressources attendues sur la section d'investissement et de la capacité d'autofinancement prévisionnelle, il est prévu, au stade des présentes orientations, de recourir à l'endettement sur l'exercice 2025.

C – Évolution du besoin de financement annuel (en application de la loi 2018-32 de programmation des finances publiques 2019-2023)

Évolution du besoin de financement annuel du budget principal en k€	Budget 2024	D.O.B 2025	Évolution en valeur k€	Évolution en %
Emprunts souscrits (1)	0	3 492	0	0
Remboursements de dettes (2)	0	0	0	0
Besoin de financement (1) – (2)	0	3 492	0	0

V – LES RESSOURCES HUMAINES

A. Données budgétaires et gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences

Dépenses de personnel au CA 2020 :	997 k€
Dépenses de personnel au CA 2021 :	1 565 k€
Dépenses de personnel au CA 2022 :	2 555 k€
Dépenses de personnel au CA 2023 :	3 089 k€
Dépenses de personnel au CA 2024 :	3 241 k€
Dépenses de personnel au DOB 2024 :	3 624 k€

Les charges du personnel sont en hausse de +12% (soit + 383 k€) par rapport aux réalisations du compte administratif prévisionnel 2024.

B. Postes budgétaires

La Communauté des Communes du Sud de Mayotte (CCSUD) compte un effectif de 66 agents permanents au 31/12/2024 répartis comme suit :

STATUT	Nombre d'agents
Fonctionnaire	17
Fonctionnaire Titulaire	13
Fonctionnaire Stagiaire	2
Fonctionnaire Détaché	2
Contractuel permanent	29
Contractuel - Emploi Vacant	28
Contractuel - CDI	1
Contractuel NON permanent	20
Contractuel - Temporaire	5
PEC	14
Directeur de cabinet	1
Total général	66

C. La structure des effectifs par catégories

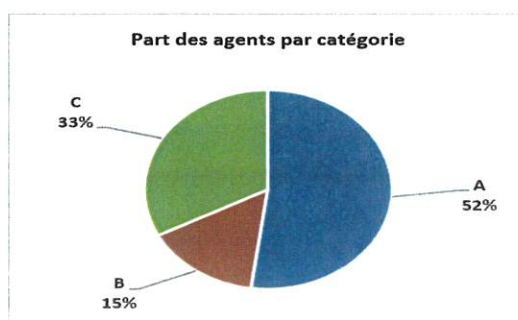
Sur les 66 postes occupés au 31/12/23, 52 % sont de catégorie A, 33 % de catégorie C, et 15 % de catégorie B.

Sur l'obligation réglementaire d'emploi des travailleurs handicapés de 6% de l'effectif, la CCSUD ne comptabilise aucun agent reconnu RQTH.

Ainsi, nous proposons que la CCSUD mette en place une politique de recrutement en ce sens, qui à recruter un Référent handicap pour s'occuper pleinement de cette mission.

Dans un 1^{er} temps, recenser les agents susceptibles de bénéficier d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) au sein de la CCSUD. Donc, cet objectif reste à atteindre.

Part des agents par catégorie

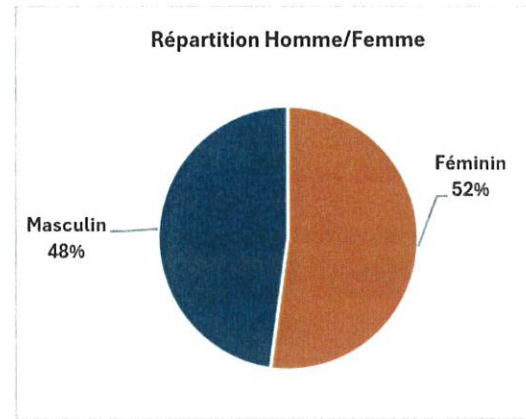
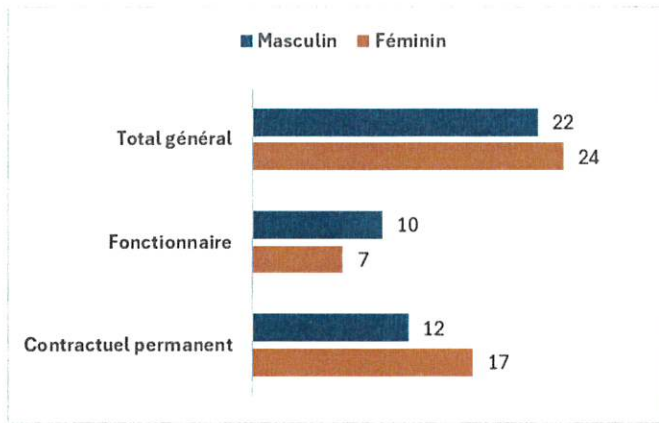


D. Répartition des agents permanents par affectation

RATTACHEMENT	A	B	C	Total général
Direction générale adjointe ressources	5	2	4	11
Direction des finances	1	1	2	4
Direction des ressources humaines	1	1	1	3
Direction Commande publique	2		1	3
Service juridique	1			1
Direction générale adjointe développ.	12	4	6	22
Direction de la gestion du patrimoine		1	3	4
Direction de l'aménagement, urba...	5			5
Direction de l'environnement	3		1	4
Direction du développement économ.	3	3	2	8
Direction générale adjointe développ.	1			1
Direction Générale des services	7	1	5	13
Direction Générale des services	7	1		8
Police de l'environnement			5	5
Total général	24	7	15	46

E. La structure des effectifs par filière et par sexe

En termes d'effectifs, les femmes (52%) sont plus nombreuses que les hommes (48%), 4 points les séparent.



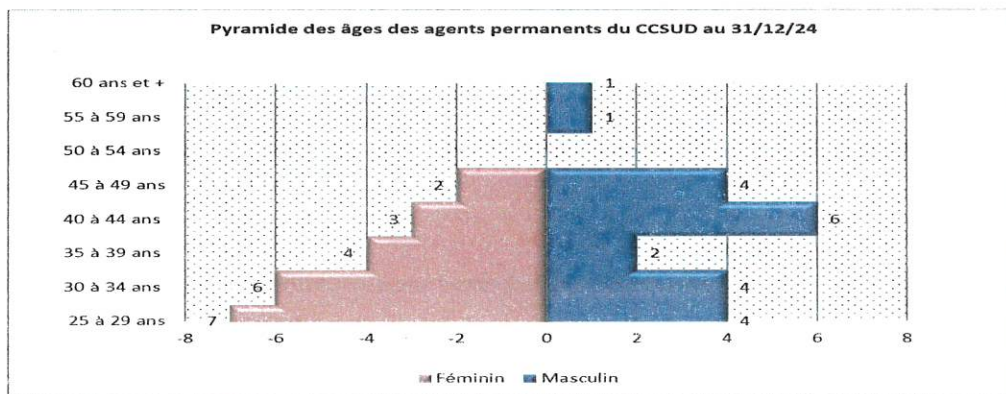
La filière administrative est trois fois plus majoritaire de l'effectif du CCSUD (72%), suivent les filières technique (11%), police (11%) et animation (7%).

Filière	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Total général
Filière administrative	11	22	33
Filière Sécurité (Police Municipale)	5		5
Filière technique	1	4	5
Filière animation		3	3
Total général	17	29	46

F. Pyramide des âges de la CCSUD

Au 31/12/24, l'effectif de la CCSUD est majoritairement jeune, que ça soit au niveau des hommes, qu'au niveau des femmes. La moyenne d'âge est de 37 ans.

Age moyen des agents permanents	Moyenne de AGE
Contractuels permanents	35 ans
Fonctionnaires	40 ans
Moyenne générale	37 ans



G. Bien-être au travail

Différentes prestations sociales sont offertes par la CCSUD auprès de ses agents :

- tickets restaurant :

La CCSUD prend en charge 60 % de la valeur des tickets, les 40 % restants étant à la charge de l'agent. Chaque carnet comprend 18 tickets déjeuner d'une valeur unitaire de 11 €. En 2024, 60 agents ont obtenu de ce dispositif, pour un coût total de 159 420,40 €. Cela représente une augmentation assez importante par rapport à 2023, où seuls 49 agents étaient bénéficiaires pour un coût de 121 276,30 €. Cette hausse de +31,45 % s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+11 agents).

DEPENSES TICKET RESTAURANT	2022	2023	2024
Coût payé Factures UP	79 442,00 €	121 276,30 €	159 420,40 €
Réellement prélevé : Prélèvement part salariale (les 40%)	33 959,20 €	39 406,40 €	46 314,40 €
A titre indicatif : Prélèvement part patronale (les 60%)	45 482,80 €	81 869,90 €	113 106,00 €

A noter qu'à partir du 1er janvier 2025, l'ensemble des bénéficiaires des tickets restaurants passent à la carte magnétique, il n'y aura donc plus de chèque déjeuner en papier.

- Mutuelle santé : la CCSUD prend en charge 50 % de la cotisation mensuelle, dans la limite de 150 €, y compris pour le conjoint et les enfants. Depuis sa mise en place en août 2024, seulement 4 agents ont déposé leurs dossiers pour bénéficier des remboursements. Du 1er août au 31 décembre 2024, cela a coûté 879,64€ à la CCSUD.
- Visites médicales :
 - o 28 agents ont pu bénéficier d'une visite médicale organisée par le CDG976. Parmi eux, il y en a 7 qui sont programmés pour repasser en 2025/2026
 - o 12 sont en attente de convocation de visite médicale
- CNAS : grâce à l'adhésion de la CCSUD au Comité National d'Action Sociale, les agents peuvent bénéficier de nombreux avantages, tels que des réductions pour des activités sportives, de loisirs ou culturelles (cinémas, théâtres, musées, parcs d'attractions, bibliothèques, etc.), ainsi que des aides pour organiser des vacances (campings, hôtels, circuits, billets d'avion, colonies de vacances, etc...).
 - o 53 agents ayant bénéficiés d'un dispositif CNAS en 2024. Coût d'adhésion 2024 : 10 633,00€ contre 8 268,00€ en 2023.
 - o Taux d'utilisation de 28,30% en 2024 contre 2,56% en 2023

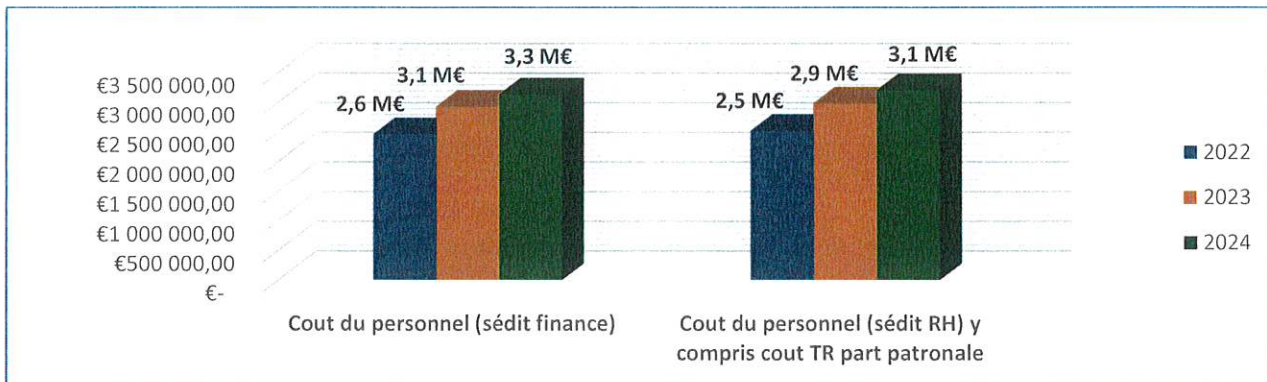
H. Suivi de la masse salariale

La masse salariale a légèrement augmenté en 2024, passant ainsi de **2.9 M €** en 2023 à **3.1 M €** en 2024, soit une hausse **7.46 % selon les données SEDIT RH**.

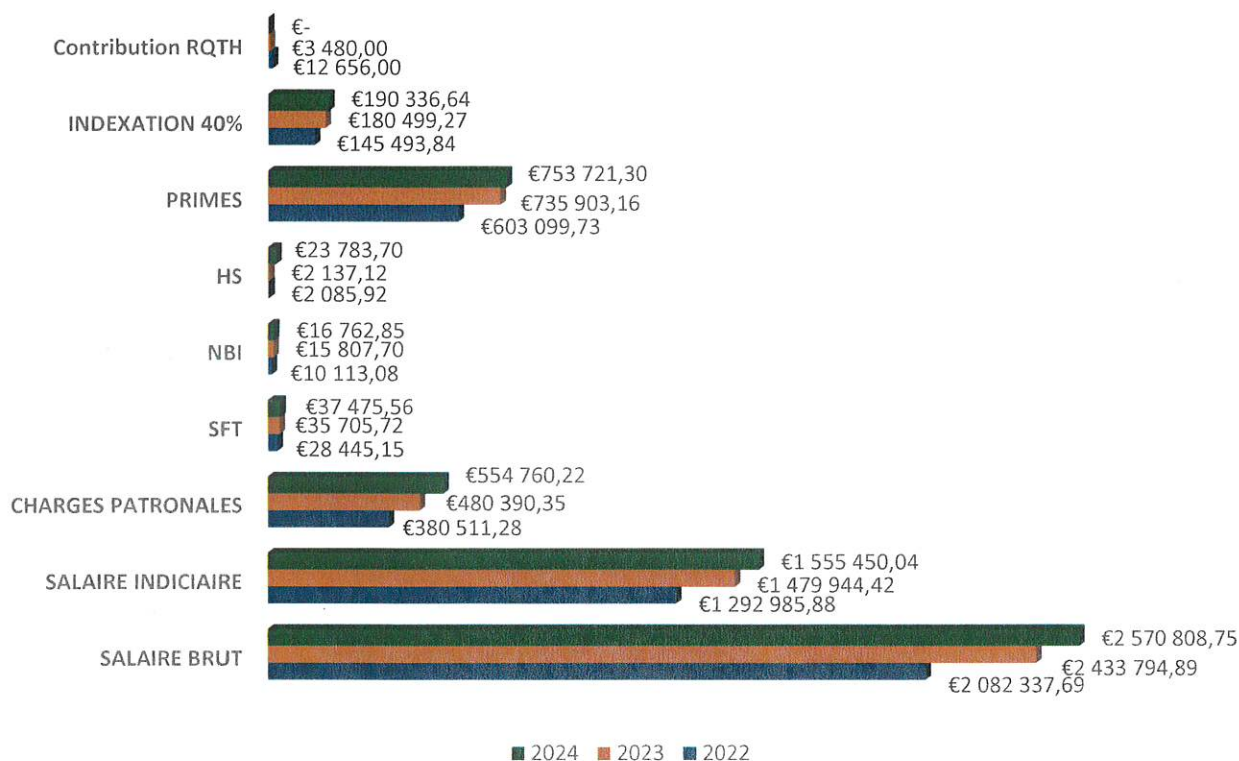
Sinon, en prenant en compte les données de SEDIT FINANCES, la hausse serait de **7,20%** puisque ça passerait de **2.9 M€ à 3.1 M€**.

A noter que les données comptabilisées dans le chapitre 012 de Sédit finances, ne sont pas identiques à celles relevées dans Sédit RH dans la mesure où certaines dépenses concernent des factures frais locations véhicules, repas, des régularisations de charges sociales etc.). Et le coût des TR n'est pas comptabilisé dans le chapitre 012, mais plutôt dans le 011, alors que dans Sédit RH, je les ai inclus dans mes données.

	2022	2023	2024
Coût du personnel (sédit finance)	2 455 575,30 €	2 916 382,13 €	3 126 504,28 €
Coût du personnel (sédit RH) y compris coût TR part patronale	2 514 381,77 €	2 973 294,84 €	3 195 040,57 €



Evolution des principaux émoluments composant la masse salariale 2024



- **Le régime indemnitaire** : entre 2023 et 2024, nous observons une légère augmentation, passant de 735 903€ à 753 721€, soit une variation de 2.42 %
- Idem pour le **Supplément familial de traitement (SFT)**, légère augmentation de 35 705€ à 37 475€, soit 5% de hausse
- **Les Heures supplémentaires** : entre 2023 et 2024, le cout a été multiplié par 10, passant de 2 137€ à 23 783€ (majoritairement les policiers). Cela est dû la multiplication des événements de la CCSUD où nos policiers en sous-effectif, doivent être présents.

I. La préparation du budget RH 2025

Le budget prévisionnel (BP) 2024 prévoyait un montant de 3 350 000 M€, voté pour les charges de personnel. Au final, 3 126 504,28 € ont été consommés, soit un taux de consommation de 93 %.

La proposition du **budget prévisionnel (BP) 2025** pour les ressources humaines est estimée à la hausse par rapport aux dépenses réelles de l'année 2024.

En 2025, l'estimation budgétaire devra prendre en compte les éléments suivants :

- **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** de 0,50 %, incluant les différentes revalorisations prévues, les régularisations de carrière (avancements d'échelon, avancements de grade, promotions internes), ainsi que l'éventuelle revalorisation des taux de cotisations sociales en 2024 (de retraite CSSM, etc.), soit un coût évalué à **8 416,40 €**.
- **Le recrutement en CDD de 5 postes permanents** de catégorie A, pour un coût évalué à **252 500 €**.
- **Le recrutement d'une vingtaine de nouveaux contrats PEC**, pour un montant de **200 000 €**.
- **Le recrutement de 16 jeunes en contrats civiques à la MSF** pour un coût de **14 150€**.
- **Le coût des tickets restaurant**, s'élève à **162 000 €**.
- **La Mutuelle des agents**, 2 000€ à prévoir

Principaux éléments	COUT 2022	COUT 2023	COUT 2024	Ecart 2023/2024	BP estimatifs 2025	
Traitement indiciaire	1 302 360,28 €	1 489 551,74 €	1 555 450,04 €	65 898,30 €	1 683 280,92 €	*Augmentation du nombre de recrutement en 2024 (33 arrivés) dont 15 PEC, 6 CDD, 1 mutation, * 2 Nominations stagiaires de catégorie C et de catégorie B suite réussite concours
Glissement Vieillesse Technicité (GVT) 0,50%	6 511,80 €	7 447,76 €		7 447,76 €	8 416,40 €	Glissement Vieillesse Technicité 0,50% prenant en compte d'éventuel revalorisations (avancement, promotion, augmentation indiciaire etc).
Majoration 40%	145 493,84 €	180 499,27 €	190 336,64 €	9 837,37 €	198 675,00 €	*Prise en compte de 2 nominations stagiaires C et B * Recrutement par voie de détachement du DIRCAB * 2 titularisations * plusieurs avancement d'échelon et avancement de grade BPM
NBI	1 013,08 €	15 807,70 €	16 762,85 €	955,15 €	15 359,04 €	*Nominations sur des postes d'encadrement en augmentation en 2023 pour les fonctionnaires
SFT	28 445,15 €	35 705,72 €	37 475,56 €	1 769,84 €	27 875,16 €	*Augmentation malgré les contrôles des dossiers de demandes
Prime indemnité	597 437,83 €	743 525,24 €	753 721,30 €	10 196,06 €	800 000,00 €	*Augmentation du nombre de recrutement d'agents permanents en 2024 (9 agents) *Révision du RIFSEEP pour se conformer à la réglementation et pour avoir une cohérence sur l'attribution des montants
Heures sup	2 085,92 €	2 137,12 €	23 783,70 €	21 646,58 €	25 000,00 €	* Augmentation des HS coté policiers intercommunaux
Emplois civique	- €	- €	4 421,70 €	4 421,70 €	14 150,00 €	* 5 emplois civiques ont été recruté en 2024. Cette année, nous prévoyons de recruter 16 pour notre Maison France Service
Emplois PEC	- €	308 896,10 €	172 160,21 €	- 136 735,89 €	200 000,00 €	* Recrutement de 51 PEC en 2023, puis 15 PEC en 2024, ce qui a réduit considérablement le cout, Même si nous avons augmenté leur créneau horaire passant de 20h à 30h par semaine (1 144,50€ de trait brut) * Prévission de recrutement de 20 PEC en 2025 (1200€*12mois= 14 410€ par mois et par PEC,
Ticket restaurant	79 442,00 €	121 276,30 €	159 420,40 €	38 144,10 €	162 000,00 €	*Nombre de bénéficiaires stables (48 agents en 2022, 49 agents en 2023, et 60 en 2024).
Mutuelle	- €	- €	879,64 €	879,64 €	2 000,00 €	* Depuis sa mise en place en aout 2024, seulement 4 agents ont déposé leurs dossiers pour bénéficier des remboursements.
CIA cout moyen (estimation)	- €	- €	156 407,50 €	156 407,50 €	160 000,00 €	*Coût CIA Moyen (pour chaque cadre d'emplois) = Montant du 1er groupe + Montant du dernier groupe/ 2 A voir si on le paie ou pas ???
Charges patronales	381 245,88 €	481 197,11 €	554 760,22 €	73 563,11 €	613 518,72 €	

3 372 125,24 € Estimation BP 2025 postes occupés
252 500,00 € Estimation recrutements de 5 CDD permanents catég A (50 500€/CDD)
3 624 625,24 € Estimation BP 2025 postes occupés + les 5 recrutements de A

141 554,07 € en déduisant les remboursement PEC
18 328,00 € en déduisant les remboursement FNC

3 464 743,17 € Estimation BP 2025

3 126 504,28 € Cout réel consommé en 2024

11% Variation

Attention : Le paiement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) en 2024, dont le coût moyen annuel est estimé à 160 000 €, n'a pas été pris en compte. Nous devons attendre mars 2025, avec le recueil des fiches d'évaluation, pour estimer son coût réel sur la base des bilans des évaluations 2024 des agents.

